

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Chambly, tenue à la mairie de Chambly, le 10 juillet 2019, à 19h45.

À laquelle assemblée sont présents mesdames les conseillères Julie Daigneault et Marie Lise Desrosiers, messieurs les conseillers Serge Gélinas, Mario Lambert, Luc Ricard, Carl Talbot, Richard Tetreault et Jean Roy formant quorum sous la présidence de Alexandra Labbé mairesse.

Sont également présents monsieur Jean Lacroix, directeur général et Me Alexandra Pagé, greffière adjointe.

Période de questions : 19 h 52 à 20 h 14

1. Acceptation de l'avis de convocation

2019-07-299

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Mario Lambert

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal accepte l'avis de convocation tel qu'il a été soumis.

Adoptée

2. Octroi d'un mandat spécial à la firme Deloitte pour la réalisation de procédures d'audit spécifiées portant sur le projet du Pôle culturel de Chambly pour un montant maximal de 24 999 \$ taxes incluses

2019-07-300

Considérant que Le Groupe Décarel inc. s'est vu octroyé, par le biais de la résolution 2017-12-450, suite à l'appel d'offres public ST2017-22, le contrat pour les travaux de construction – Phase II pour le Pôle du savoir, de l'histoire et de la culture, maintenant connu sous le nom «Pôle culturel de Chambly», pour la somme totale de 12 055 000 \$ taxes incluses;

Considérant que des lacunes ont été observées dans la gestion du projet du Pôle culturel de Chambly;

Considérant qu'il y a lieu de retenir les services d'une firme pour procéder à la réalisation de procédures d'audit portant spécifiquement sur ce projet;

Considérant la réception, le 5 juillet 2019, d'une offre de service de la firme Deloitte;

Considérant que l'implication des experts de la firme Deloitte sera facturée selon les taux horaires établis dans l'offre de service, jusqu'à une enveloppe maximale de 24 999 \$;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Serge Gélinas

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal octroie un mandat spécial à la firme Deloitte afin de faire la lumière sur la gestion du projet du Pôle culturel de Chambly par la réalisation de procédures d'audit spécifiées par les tuteurs de la Commission municipale du Québec.

Que les services professionnels rendus soient facturés aux taux horaires des différents intervenants contenus dans l'offre de service jusqu'à un maximum de 24 999 \$ taxes incluses.

Poste budgétaire : 22-722-00-722
Certificat de la trésorière : 2019-149

Adoptée

3. Actualisation des signataires aux comptes bancaires de la Ville de Chambly

2019-07-301

Considérant l'adoption de la résolution 2019-07-248 le 2 juillet dernier;

Considérant qu'il y a lieu de mettre à jour les signataires des comptes bancaires suite à l'embauche du directeur du service des finances par la résolution 2019-052 de la Commission municipale du Québec ;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Carl Talbot

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal nomme les personnes suivantes en tant que signataires des comptes bancaires :

Mairesse : Alexandra Labbé
Ou
Maire suppléant : Mario Lambert

Et

Trésorier : René Gauvreau à compter du 15 juillet 2019
Ou
Trésorière adjointe : Guylaine Gagnon

Adoptée

4. Modification de la résolution 2019-07-264 relativement au projet d'agrandissement résidentiel du 4 rue Charles-Boyer

2019-07-302

Considérant l'adoption de la résolution 2019-07-264 relativement au projet d'agrandissement soumis pour le 4 rue Charles-Boyer ;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Carl Talbot

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal modifie la résolution 2019-07-264 afin de remplacer la conclusion, qui se lira désormais comme suit :

Que le conseil municipal refuse au 4, rue Charles Boyer, lot 2 346 702, l'agrandissement proposé en façade principale.

Que le conseil approuve le projet de remplacement du revêtement extérieur de la toiture et le projet de transformation du garage en pièce habitable sur le côté gauche.

Que le conseil approuve le projet d'agrandissement à l'arrière, à la condition que les travaux soient réalisés conformément au règlement de construction en vigueur, le tout tel que soumis aux plans de Claude Goyette, technicien en architecture, datés du 6 juin 2019. De plus, la galerie projetée à l'arrière doit être située à plus de 1,5 m de la ligne latérale gauche et le projet doit satisfaire aux autres exigences de la réglementation municipale.

Adoptée

Adoptée

5. Modification de la résolution 2018-05-201 relativement à l'affectation d'un montant de 1 860 000 \$ destiné au refinancement de règlements d'emprunt à l'ensemble faisant partie de notre service de dette

2019-07-303

Considérant l'adoption de la résolution 2018-05-201;

Considérant que lors du refinancement de certains règlements d'emprunt à l'ensemble en 2018, le service de la trésorerie a oublié d'effectuer ce paiement anticipé qui était destiné au remboursement de la dette la ville;

Considérant que la Ville a plutôt procédé au refinancement du total de la dette à l'ensemble pour une période de cinq ans;

Considérant qu'un montant de 1 860 000 \$ est disponible dans les comptes bancaires de la Ville et qu'aucun remboursement à l'ensemble pour un montant de cette importance n'est prévu au cours de l'année financière 2019;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Mario Lambert

APPUYÉ PAR madame la conseillère Marie Lise Desrosiers

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal modifie la résolution 2018-05-201 afin qu'elle se lise désormais comme suit :

Affectations / libérations des surplus

Considérant le surplus financier de 5 646 431 \$ pour l'exercice 2017;

Considérant la volonté du conseil d'affecter les sommes suivantes au surplus réservé :

- 300 000 \$ provenant des bénéfices accumulés au 31 décembre 2017 en lien avec les stationnements payants afin de les dédier aux activités du P.H.A.C. (patrimoine, histoire et activités culturelles), résolutions 2017-05-197 et 2017-06-218

- 80 000 \$ lié à la tarification de l'eau conformément au règlement sur les tarifs 2017-1372

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Roy

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Serge Gélinas

ET RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise l'appropriation du surplus libre de 380 000 \$. La trésorière est autorisée à effectuer toutes les écritures comptables relatives aux affectations ci-dessus mentionnées.

Adoptée sur division

Adoptée

6. Adoption du règlement 2019-1405 modifiant le règlement 2011-1202 concernant l'administration des finances municipales et la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses

2019-07-304

Considérant l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement 2019-1405 à la séance ordinaire du conseil du 2 juillet 2019;

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du présent règlement, renoncent à sa lecture et dispensent la greffière adjointe d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Carl Talbot

APPUYÉ PAR madame la conseillère Julie Daigneault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal de la Ville de Chambly procède à l'adoption du règlement 2019-1405 modifiant le règlement 2011-1202 concernant l'administration des finances municipales et la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses.

Adoptée

7. Présentation du projet de règlement 2019-1406 augmentant le fonds de roulement afin de totaliser 8 600 000 \$ en affectant notamment 1 000 000 \$ du surplus accumulé du fonds général en date du 31 décembre 2018

La mairesse, madame Alexandra Labbé, présente le projet du règlement 2019-1406 augmentant le fonds de roulement afin de totaliser 8 600 000 \$ en affectant notamment 1 000 000 \$ du surplus accumulé du fonds général en date du 31 décembre 2018.

8. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2019-1406 augmentant le fonds de roulement afin de totaliser 8 600 000 \$ en affectant notamment 1 000 000 \$ du surplus accumulé du fonds général en date du 31 décembre 2018

Avis est par les présentes donné par monsieur le conseiller Carl Talbot, qu'à une assemblée subséquente, tenue à un jour ultérieur, il sera adopté le règlement numéro 2019-1406 augmentant le fonds de roulement afin de totaliser 8 600 000 \$ en affectant notamment 1 000 000 \$ du surplus accumulé du fonds général en date du 31 décembre 2018.

9. Présentation du projet du règlement 2019-1407 abrogeant le règlement 2018-1398 relatif la politique de participation publique

La mairesse, madame Alexandra Labbé, présente le projet du règlement 2019-1407 abrogeant le règlement 2018-1398 relatif la politique de participation publique.

10. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2019-1407 abrogeant le règlement 2018-1398 relatif la politique de participation publique

Avis est par les présentes donné par madame la conseillère Marie Lise Desrosiers, qu'à une assemblée subséquente, tenue à un jour ultérieur, il sera adopté le règlement numéro 2019-1407 abrogeant le règlement 2018-1398 relatif la politique de participation publique.

11. Option additionnelle d'un an pour le contrat de soutien informatique avec Cosior inc.

2019-07-305

Considérant que le conseil a octroyé le contrat de soutien informatique à Cosior Inc. du 15 août 2016 au 14 août 2019;

Considérant qu'une option additionnelle au choix de la Ville de Chambly jusqu'à 2 années supplémentaires est possible pour 180 963,61 \$ taxes incluses, soit 87 259,97 \$ pour l'an 1 et 93 703,64 \$ pour l'an 2, toutes taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Roy

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal de la Ville de Chambly autorise l'option additionnelle d'une année à Cosior inc. pour un montant de 87 259,97 \$ taxes incluses pour assurer le soutien informatique de la Ville du 14 août 2019 au 14 août 2020.

Postes budgétaires : 02-133-00-415
Certificat de la trésorière : 2019-150

Adoptée

12. Création d'un poste de technicien juridique à la cour municipale

2019-07-306

Considérant qu'un poste de percepteur des amendes à la cour municipale est vacant depuis le départ à la retraite de sa titulaire;

Considérant la recommandation de la greffière de la cour municipale, madame Jocelyne Savoie, de modifier ce poste vacant de percepteur des amendes en le transformant en un poste de technicien juridique à la cour municipale dans l'objectif d'augmenter l'efficacité administrative de la cour municipale;

Considérant que cette ressource aurait notamment pour mandat d'assurer un soutien administratif des procédures judiciaires, rédiger des ébauches de documents juridiques et procédures légales, effectuer des recherches et produire des analyses jurisprudentielles;

Considérant qu'une description de fonction a été rédigée par le Service des ressources humaines en collaboration avec la greffière de la cour municipale;

Considérant que des crédits budgétaires sont disponibles afin de combler l'écart salarial et ont été autorisés par la trésorerie;

EN CONSÉQUENCE

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise la création d'un poste régulier de technicien juridique et procède à l'abolition d'un poste vacant de percepteur des amendes.

Que ce poste soit positionné à la classe 7 de l'échelle salariale du personnel col blanc.

Que le conseil municipal mandate le Service des ressources humaines à effectuer un processus de recrutement afin de pourvoir ce nouveau poste.

Adoptée

13. Approbation d'une lettre d'entente avec le Syndicat des cols blancs de la Ville de Chambly (FISA)

2019-07-307

Considérant qu'après discussions, les représentants de la Ville de Chambly et du Syndicat des cols blancs de la Ville de Chambly (FISA) en sont venus à une entente quant au déplacement de l'employé numéro 214;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance des modalités de cette entente;

Considérant que cette entente prévoit notamment la création d'un poste de technicien en génie civil au Service des travaux publics;

Considérant qu'après confirmation auprès de la trésorerie, des sommes sont disponibles à même les projets non capitalisables et seront utilisées afin de financer la création de ce nouveau poste;

EN CONSÉQUENCE

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Julie Daigneault

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal entérine l'entente intervenue entre les représentants de la Ville de Chambly et le Syndicat des cols blancs de la Ville de Chambly (FISA).

Que le conseil municipal autorise messieurs Stéphane Labrèche, directeur du Service des ressources humaines et Martin Champagne, conseiller en ressources humaines, à signer ladite entente.

Adoptée

14. Réfection complète des clôtures de la cour arrière du centre sportif Robert-Lebel, par les clôtures Daviault, au coût de 20 235,60 \$ taxes incluses

2019-07-308

Considérant que la réfection complète des clôtures de la cour arrière du centre Robert-Lebel doit être effectuée;

Considérant qu'une grande partie de la clôture actuelle, qui délimite la cour arrière du centre sportif Robert-Lebel, et le parc Robert-Lebel, n'a pas une hauteur suffisante pour protéger les véhicules de la Ville et les équipements qui y sont entreposés;

Considérant que la clôture actuelle et la porte sur rails manuelle pour accéder à la cour sont dans un état de désuétude;

Considérant que la réfection complète des clôtures de la cour arrière du centre sportif Robert-Lebel est inscrite au programme triennal 2019 et porte le numéro 19-LC-56;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Marie Lise Desrosiers

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise la réfection complète des clôtures de la cour arrière du centre sportif Robert-Lebel, par les clôtures Daviault, au coût de 20 235,60 \$ taxes incluses et que l'appropriation budgétaire soit faite par la réserve conseil des projets spéciaux.

Postes budgétaires : 02-321-00-516

Certificat de la trésorière : 2019-151

Adoptée

15. Autorisation d'un paiement supplémentaire à l'entreprise Groupe SGM inc., pour des quantités supplémentaires de conduits électriques à installer, au montant de 15 819,41 \$ taxes incluses

2019-07-309

Considérant que la firme Groupe SGM inc. a obtenu le mandat d'aménagement d'éclairage au terrain de soccer du parc Robert-Lebel par le biais de la résolution 2018-10-397;

Considérant que les quantités de fils électriques et de conduits à installer afin de se raccorder au point d'alimentation du parc sont plus élevées que celles inscrites aux plans.

EN CONSÉQUENCE

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Carl Talbot

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise le paiement supplémentaire à l'entreprise Groupe SGM inc., au montant de 15 819,41 \$ taxes incluses, pour des quantités supplémentaires de conduits électriques à installer relatif au contrat d'aménagement d'éclairage au terrain de soccer du parc Robert-Lebel.

Postes budgétaires : 22-713-00-721

Certificat de la trésorière : 2019-152

Adoptée

16. Autorisation de procéder par appel d'offres pour l'achat d'une chenillette destinée au déneigement dans le cadre du programme de mobilité active de la Ville de Chambly

2019-07-310

Considérant les nombreux trottoirs à déneiger dans la saison hivernale afin de permettre la mobilité active des citoyens de Chambly;

Considérant qu'il y a lieu d'acquérir une chenillette additionnelle afin de pouvoir déneiger un plus grand nombre de kilomètres de trottoir;

EN CONSÉQUENCE

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Serge Gélinas

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Mario Lambert

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise le lancement d'un appel d'offres pour l'achat d'une chenillette destinée au déneigement dans le cadre du programme de mobilité active de la Ville de Chambly.

Adoptée

17. Octroi du contrat pour la fourniture de pavé uni pour le Pôle culturel de Chambly, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Décorome inc., au coût de 113 473,26 \$ taxes incluses

2019-07-311

Considérant qu'à la suite de l'ouverture publique le 3 juillet 2019 de l'appel d'offres public TP2019-22, pour le contrat de fourniture de pavé uni pour le Pôle culturel de Chambly, trois (3) soumissions ont été reçues avec les résultats suivants :

Excavations St-Césaire inc.	124 018,47 \$ taxes incluses — conforme
Ambiance Briques et Pavés inc.	115 645,78 \$ taxes incluses — conforme
Décorome inc.	113 473,26 \$ taxes incluses — conforme

Considérant qu'à la suite de l'analyse des soumissions, monsieur Michel Potvin, directeur du Service des travaux publics recommande l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Décorome inc., au coût de 113 473,26 \$ taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Marie Lise Desrosiers

APPUYÉ PAR madame la conseillère Julie Daigneault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal octroie le contrat de fourniture de pavé uni pour le Pôle culturel de Chambly au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Décorome inc., au coût de 113 473,26 \$ taxes incluses.

Que l'affectation de l'ensemble de ces dépenses soit financée à même les disponibilités du surplus libre non affecté au 31 décembre 2018.

Postes budgétaires : 22-722-00-722
Certificat de la trésorière : 2019-153

Adoptée

18. Octroi du contrat de fourniture de mobilier urbain pour le Pôle culturel de Chambly au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Tessier Récré-Parc inc., au coût de 66 565,93 \$ taxes incluses

2019-07-312

Considérant qu'à la suite de l'ouverture publique de l'appel d'offres public TP2019-23, le 3 juillet 2019, pour la fourniture de mobilier urbain pour le Pôle culturel de Chambly, deux (2) soumissions ont été reçues, avec les résultats suivants :

Tessier Récré-Parc inc.	66 565,93 \$ taxes incluses Conforme
Equiparc Manufacturier d'Équipement de Parcs inc.	112 246,64 \$ taxes incluses Conforme

Considérant l'analyse des soumissions reçues et la présence de la clause numéro 1.04.08 « Soumission équivalente » du document d'appel d'offres TP2019-23;

Considérant que les biens décrits à la soumission du plus bas soumissionnaire conforme sont jugés équivalents aux items des marques mentionnées au bordereau de prix par monsieur Michel Potvin, directeur du Service des travaux publics;

Considérant que monsieur Michel Potvin, directeur du Service des travaux publics, recommande l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Tessier Récréo-Parc inc., au coût de 66 565,93 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Carl Talbot

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal octroie le contrat de fourniture de mobilier urbain pour le Pôle culturel de Chambly au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Tessier Récréo-Parc inc., au coût de 66 565,93 \$ taxes incluses.

Que l'affectation de l'ensemble de ces dépenses soit financée à même les disponibilités du surplus libre non affecté au 31 décembre 2018.

Postes budgétaires : 22-722-00-722

Certificat de la trésorière : 2019-154

Adoptée

19. Autorisation de la Ville de Chambly pour la demande d'autorisation en vertu de l'article 32 au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour le projet de prolongement de la rue Samuel-Hatt dans le secteur industriel

2019-07-313

Considérant que la firme de génie-conseil WSP Canada inc. est mandatée par la Ville dans le projet de prolongement de la rue Samuel-Hatt pour la réalisation de plans et devis;

Considérant qu'il est nécessaire d'obtenir un certificat d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement (LQE)*;

Considérant qu'une résolution démontrant les engagements de la Ville relatifs au projet de prolongement de la rue Samuel-Hatt est nécessaire lors de la demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 32 de la *LQE* au ministère.

EN CONSÉQUENCE

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Julie Daigneault

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, relativement au projet de prolongement de la rue Samuel-Hatt dans le secteur industriel.

Que la Ville de Chambly s'engage à prendre possession des infrastructures urbaines de l'ensemble des rues lorsque les travaux seront complétés et s'engage, au plus tard, soixante (60) jours après la fin des travaux, à transmettre au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité du

projet selon l'autorisation accordée par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Que la Ville s'engage à assurer l'entretien et le maintien des ouvrages et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien (requis en vertu de la section B.12 du formulaire de la demande d'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Que la Ville mandate la firme WSP Canada inc. à soumettre une demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 32 de la LQE au ministère et à leur présenter tout engagement en lien avec cette demande.

Adoptée

20. Octroi de contrat à la firme Macogep pour un accompagnement de fin de chantier du Pôle culturel de Chambly pour un total de 15 000 \$ plus taxes applicables

2019-07-314

Considérant que le contrat de gestion du projet du Pôle culturel de Chambly a été octroyé la firme Macogep par le biais de la résolution 2014-11-820 suite à l'appel d'offres ST2014-25;

Considérant que l'aide de Macogep sera utile pour l'analyse des réclamations et la finalisation du projet du Pôle culturel de Chambly compte tenu de la connaissance du projet;

Considérant la réception d'une offre de service le 25 juin dernier;

Considérant que l'implication des employés de Macogep sera facturée selon les taux horaires établis dans l'offre de service jusqu'à une enveloppe maximale de 15 000 \$;

EN CONSÉQUENCE

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Mario Lambert

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise l'octroi du mandat pour un accompagnement de fin de chantier comprenant notamment l'analyse des documents et des réclamations, à l'entreprise Macogep pour une enveloppe budgétaire maximale de 15 000 \$ plus taxes applicables, conformément à l'offre de service reçue le 25 juin 2019.

Que l'affectation de l'ensemble de ces dépenses soit financée à même les disponibilités du surplus libre non affecté au 31 décembre 2018.

Postes budgétaires : 22-722-00-722
Certificat de la trésorière : 2019-155

Adoptée

21. Autorisation de paiement des factures liées aux ajouts de matériaux et modifications des installations dans la salle de spectacle du Pôle culturel de Chambly

2019-07-315

Considérant que les équipements de scénographie recommandés par le scénographe Mario Brien sont nécessaires pour le fonctionnement de la salle du Pôle culturel de Chambly;

Considérant que des ajouts de matériaux et des modifications dans les installations scénographiques doivent être apportés dans la salle de spectacle;

Considérant que des factures ont été émises par les quatre fournisseurs suivants : Solotech, Pro Scène, Show Distribution et Scène Scapin, pour un montant total de 8 564,28 \$ concernant les éléments décrits ci-dessous :

ÉQUIPEMENTS	DESCRIPTION	TOTAL
Solotech		
Écran section VIP	Sharp moniteur LCD 55", Full HD 1080P	1 821,00 \$
	Chief mount support mural inclinable	185,00 \$
	Total avec taxes	1 655,34 \$
Équipements	Elation opto isolateur 1DMX IN, 8 DMX out	534,64 \$
	Middle tiroir 2 espaces, noir	191,26 \$
	Chief mount support bras articulé double, ext 18"	420,58 \$
	Main d'œuvre dessins atelier	170,00 \$
	Chargé de projet	85,00 \$
	Coût du changement	297,00 \$
	Total avec taxes :	1 455,52 \$
Pro Scène		
Fenêtre de la régie	Rideau de velours noir, Crescent 20 oz sur rail	985,00 \$
	Total avec taxes :	1 132,50 \$
Frise	Frise de velours noir, ignifugé permanent	1 200,00 \$
	Total avec taxes :	1 379,66 \$
Show Distribution		
Équipements	6 Câbles d'acier 3/8" – 7X19GPB x 6'7-1/2" CO/CO	226,02 \$
	Manille d'encrage 5/8", 4-1/2 Ton galv.	345,96 \$
	Pince à poutre 1 TON 785-230 mm	817,56 \$
	Total avec taxes :	1 597,62 \$
Scène Scapin		
Quincaillerie	Modification des praticables (4 trappes)	105,00 \$
	Main d'œuvre	1 063,64 \$
	Total avec taxes :	1 343,64 \$
	TOTAL :	8 564,28 \$

Considérant qu'il y a lieu de procéder rapidement aux paiements des dits matériaux et modifications afin de faire leurs installations et/ou le rodage nécessaire de ceux-ci, pour l'ouverture du Pôle culturel de Chambly;

EN CONSÉQUENCE

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Marie Lise Desrosiers

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Mario Lambert

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise le paiement des factures liées aux ajouts de matériaux et modifications des installations de Mario Brien, scénographe, aux quatre fournisseurs suivant Solotech, Pro Scène, Show Distribution et Scène Scapin, pour un montant total de 8 564,28 \$ taxes incluses.

Que l'affectation de l'ensemble de ces dépenses soit financée à même les disponibilités du surplus libre non affecté au 31 décembre 2018.

Postes budgétaires : 22-722-00-722

Certificat de la trésorière : 2019-156

Adoptée

22. Demande d'autorisation pour procéder aux appels d'offres pour l'achat d'équipements manquants et nécessaires au fonctionnement de la salle multifonctionnelle du Pôle culturel de Chambly

2019-07-316

Considérant que la salle multifonctionnelle doit se munir de tables et de chaises pour permettre la tenue de conférences, banquets, spectacles ou toute autre activité;

Considérant que la salle doit être munie d'un système de projection vidéo principal et d'un système de projection vidéo mobile, qui permettront la présentation de conférence, de spectacles ou toute autre activité ayant lieu au Pôle culturel de Chambly;

Considérant que la salle doit être munie de praticables, qui serviront notamment à créer une scène ainsi qu'une régie de son et d'éclairage lors de spectacles en formule cabaret, qui serviront également à la présentation de conférence ou toute autre activité ayant lieu au Pôle culturel de Chambly;

Considérant qu'il y a lieu de commander rapidement les services et les équipements mentionnés afin de procéder à leur installation et/ou au rodage de ceux-ci pour l'ouverture du Pôle culturel de Chambly;

EN CONSÉQUENCE

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Julie Daigneault

APPUYÉ PAR madame la conseillère Marie Lise Desrosiers

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise le lancement d'appels d'offres pour l'achat d'équipements manquants et nécessaires au bon fonctionnement de la salle multifonctionnelle du Pôle culturel de Chambly.

Adoptée

23. Demande d'autorisation pour procéder aux demandes de prix pour l'achat de services et d'équipements nécessaires au Pôle culturel de Chambly

2019-07-317

Considérant que les installations de la façade lumineuse prévue sur le bâtiment du Pôle culturel de Chambly nécessitent un service de scénographie et de programmation d'éclairage architectural;

Considérant que des équipements tels que lutrins, lampes, câbles, chariots, micros, pieds de micro, outillage, etc. sont nécessaires au bon fonctionnement des activités qui auront lieu dans la salle;

Considérant que du mobilier est nécessaire pour le bureau du directeur technique;

Considérant qu'un iPad et un routeur sont également nécessaires pour le travail mobile du directeur technique

Considérant qu'une nacelle élévatrice est essentielle pour le changement des systèmes d'éclairages et l'installation d'équipements sur les ponts;

Considérant que les installations pour une laveuse et une sécheuse ont été prévues dans une des deux loges d'artistes, mais qu'aucune commande n'ait été faite à ce jour;

Considérant que le contrat ST2018-22 concernant l'achat des électroménagers comporte des équipements en trop et/ou qui ne sont pas utiles pour le Pôle, ni recommandés par les architectes de TAG et qu'il y a lieu de rectifier la situation pour les électroménagers manquants;

Considérant qu'il y a lieu de commander rapidement les services et les équipements afin de procéder à leur installation et/ou au rodage de ceux-ci pour l'ouverture du Pôle culturel de Chambly;

EN CONSÉQUENCE

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

APPUYÉ PAR madame la conseillère Marie Lise Desrosiers

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise les demandes de prix nécessaires pour l'achat d'équipements manquants et nécessaires au bon fonctionnement de la salle multifonctionnelle du Pôle culturel de Chambly.

Adoptée

24. Demande d'autorisation pour procéder à l'achat des équipements nécessaires pour le bon fonctionnement de la bibliothèque

2019-07-318

Considérant que des équipements essentiels pour le prêt de livres à la bibliothèque manquent encore à ce jour;

Considérant que ces équipements sont quatre (4) tapis RFID situés sur le comptoir de prêts et la borne pour le libre-service, le logiciel libre-service, les scanners et des bras articulés pour les ordinateurs au comptoir de prêt;

Considérant que le fournisseur Bibliotheca peut répondre aux besoins reliés à la borne libre-service pour un coût de 16 441,34 \$ plus taxes;

Considérant que nous devons nous munir de quatre (4) chariots à livres qui sont prévus dans une niche derrière le comptoir de service (intégré au mobilier M01A) manquant encore à ce jour;

Considérant qu'il y a lieu de commander rapidement les services et les équipements mentionnés afin de procéder à leur installation et/ou au rodage pour l'ouverture du Pôle culturel de Chambly;

EN CONSÉQUENCE

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Mario Lambert

APPUYÉ PAR madame la conseillère Julie Daigneault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise l'achat des équipements manquants et nécessaires au bon fonctionnement de la bibliothèque dont notamment l'espace libre-service avec le logiciel d'utilisation et les tapis RFID au fournisseur Bibliotheca pour un coût de 16 441,34 \$ plus taxes.

Que l'affectation de l'ensemble de ces dépenses soit financée à même les disponibilités du surplus libre non affecté au 31 décembre 2018.

Postes budgétaires : 22-722-00-722

Certificat de la trésorière : 2019-157

Adoptée

25. Autorisation de procéder à une nouvelle demande de permis d'alcool auprès de la régie des alcools, des courses et des jeux pour le bar du Pôle culturel de Chambly

2019-07-319

Considérant que la demande de permis d'alcool auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux a été rejetée faute d'avoir remis la documentation demandée dans les délais prescrits, notamment le certificat de conformité du bâtiment;

Considérant que la conformité du bâtiment a été obtenue par dérogation mineure lors de la séance du 2 juillet dernier;

Considérant qu'un délai de 12 semaines est nécessaire pour le traitement de la demande;

Considérant qu'il y a lieu de procéder rapidement à la demande de permis d'alcool afin de l'obtenir pour l'ouverture du Pôle culturel de Chambly.

EN CONSÉQUENCE

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Marie Lise Desrosiers

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise les procédures nécessaires à une nouvelle demande de permis d'alcool pour le Pôle culturel de Chambly.

Que Madame Valérie Bergeron, Directrice du Service bibliothèque, arts et culture, soit habilitée à signer tout document en regard à cette demande.

Adoptée

26. Autorisation d'un paiement des décomptes progressifs #14, #15 et #16 à l'entreprise Le Groupe Décarel inc. dans le cadre du projet ST2017-22 – Travaux du bâtiment Pôle du Savoir - phase II, au montant de 1 890 564,58 \$ taxes nettes incluses

2019-07-320

Considérant que l'entreprise Décarel a obtenu le contrat relatif au projet ST2017-22 – Travaux du bâtiment Pôle du Savoir - phase II par le biais de la résolution 2017-12-450;

Considérant que les travaux relatifs à ces demandes de paiements ont été réalisés selon les clauses contractuelles;

EN CONSÉQUENCE

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Mario Lambert

APPUYÉ PAR madame la conseillère Marie Lise Desrosiers

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise le paiement des décomptes progressifs #14, #15 et #16 à l'entreprise Le Groupe Décarel inc. dans le cadre du projet ST2017-22 – Travaux du bâtiment Pôle du Savoir - phase II, au montant de 1 890 564,58 \$ taxes nettes incluses.

Que le conseil municipal procède à l'annulation du chèque 120 026 ainsi qu'à son retrait de la liste des chèques déposé lors de la séance du 4 juin 2019.

Que l'affectation de l'ensemble de ces dépenses soit financée à même les disponibilités du surplus libre non affecté au 31 décembre 2018.

Postes budgétaires : 22-722-00-722
Certificat de la trésorière : 2019-158

Adoptée

27. Autorisation et ratification des demandes de changement concernant les travaux supplémentaires exécutés par Le Groupe Décarel inc. et autorisation du paiement des travaux au montant de 115 098,03 \$ plus taxes pour les travaux de construction effectués au Pôle culturel de Chambly

2019-07-321

Considérant que l'entreprise Le Groupe Décarel inc. a obtenu, via l'appel d'offres public ST2017-22, le contrat pour les travaux de construction – Phase II pour le Pôle du savoir, de l'histoire et de la culture, maintenant connu sous le nom « Pôle culturel de Chambly » ;

Considérant que le contrat a été octroyé par la résolution 2017-12-450 pour la somme totale de 12 055 000\$ taxes incluses;

Considérant qu'en cours d'exécution du contrat, plusieurs éléments ont fait en sorte que des travaux supplémentaires ont été exécutés par Le Groupe Décarel inc. en vertu de demandes de changement;

Considérant que plusieurs de ces demandes de changement ont été approuvées par des représentants de la Ville n'ayant pas autorité pour le faire;

Considérant que les demandes de changement au contrat doivent être approuvées par le conseil municipal pour être dûment autorisées;

Considérant que le coût total des travaux supplémentaires afférents à ces demandes de changement est de 658 387,43 \$ plus taxes;

Considérant que les travaux supplémentaires suivants constituent un accessoire au contrat initial au sens de l'article 573.3.0.4 LCV n'altérant pas sa nature, se détaillent comme suit :

Demandes de changement (plus taxes)	Nature et but des travaux
DS-01 – 3 200,58\$	Ajustement de la structure d'acier suite à des ajustements pour permettre aux éléments de scénographie (passerelle) de pouvoir se réaliser. Des poutrelles ont dû être modifiées.
DS-03 - 913,17\$	Ajout de détails pour des éléments en structure (bris thermique, sens des caillebotis)
DS-04 - 847,40\$	Ajustement des plaques pliées sur le revêtement métallique afin de répondre aux besoins de l'architecte afin que le fini du toit soit de meilleure qualité
DS-07 – 1 543,87\$	Modification de 5 colonnes qui était en conflit avec des éléments d'architecture
DS-05r01 - 9 838,37\$	Ajout de support pour supporter l'ascenseur suite à des questions du sous-traitant en lien avec des manques aux plans de structures
17022R1 – 10 479,22\$	Ajout de 150mm de remblai de sable en périphérie du bâtiment
E-01 - 388,48\$	Fournir et installer une boîte électrique et un conduit vide pour le quai niveleur
M-02 - 4 535,81\$	Ajuster la profondeur de la fosse servant de pompage des eaux du fond de la fosse de l'ascenseur. Elle était trop haute.
D-09 - 2 552,04\$	Ajout de béton remblai sous semelles filantes
A-005 - 1 276,89\$	Remplacer de l'isolant qui avait été installé dans la phase I par un différent produit
DS-08r01 - 434,41\$	Modification de plaques de base et d'armature pour le quai niveleur suite aux modifications du manufacturier

Demandes de changement (plus taxes)	Nature et but des travaux
GC-01 - 16 298,14\$	Modification des hauteurs de l'aqueduc et des égouts à l'entrée du bâtiment
M-04 - 1 287,88\$	Ajout de drain de plancher pour la loge des artistes
DS-10 – 9 483,82\$	À la demande des architectes, le joint de construction dans la coupe 35/S504 a été déplacé afin qu'il soit coordonné avec la localisation des deux portes au niveau 1
DS-06 - 6 723,73\$	Correction des tiges d'ancrage du lot 1
DS-11r-1 - 37 526,38\$	Ajustement de la structure d'acier suite à des ajustements pour permettre aux éléments de scénographie (cloison vitrée) de pouvoir se réaliser. Des poutrelles ont dû être renforcées.
DS-12 - 3 434,25\$	modification du quai de déchargement suite aux travaux de l'entrepreneur de la phase I
A-004 - 15 438,25\$	Ajustement à la quincaillerie de portes
17026R1 – 4 493,02\$	Ajustement des prix pour le contournement des diffuseurs
A-002 - 502,36\$	Ajustement du détail des cadres de l'ascenseur
E-02 – 4 608,81\$	Fournir et installer un nouveau poteau client
E-04 - 275,88\$	Remplacement du boîtier en acier inox. sous le caniveau, car celui prévu au devis ne fonctionne pas
E-05 - 348,22\$	Ajustement d'éléments en électricité suite à des ajustements pour permettre aux éléments de scénographie de pouvoir s'alimenter en électricité.
DS-17r01 - 9 299,20\$	Modification de la passerelle, car elle est en conflit avec des éléments en architecture
M-07 - 1 432,28\$	Ajout de conduit en chauffage radiant pour s'assurer du résultat final puisqu'une partie du béton a été coulée par l'entrepreneur de la phase I
A-012 - 2 441,71\$	Modification des charnières de l'ouverture pour des portes
A-019 - 1 359,54\$	Ajout pare-vapeur dans les éléments de la toiture
17054 – 4 995,61\$	Ajout de barre stabilisatrice antisismique puisqu'une moulure entrain en conflit
E-06 - 6 478,82\$	Modification de l'électricité puisque le type de luminaire initialement prévu ne se faisait plus. Un nouveau type semblable au modèle initial a dû être choisi.
S-016 - 34 481,07\$	Modification à la structure
S-019 - 2 874,76\$	Surépaisseur de la dalle pour soutenir l'escalier monumental
M-08 – 1 556,48\$	Relocalisation des collecteurs pour les radiants dans les loges
M-01 – 2 444,77\$	Remplacement du condenseur C-05 et des évaporateurs VC-013 et VC-014
17043R1 - 23 471,88\$	Modification des conduits électriques sous dalle
DS-13 - 5 938,45\$	Ajout d'ouverture pour la cheminée du foyer
DS-13 r01	Ajustement avec la DS-13
DS-15r01 – 53 582,40\$	Modification pour le palier au niveau 14 000
E-11 – 187,65\$	En lien avec la M-01
A-011 – 790,69\$	Prolongement de l'échelle de scène en acier
A-025 – 444,03\$	Ajout de panneau fibrociment pour les transformateurs dans la salle mécanique
17086 – 12 098,03\$	Précision de l'ignifugation en dessous des gradins
A-022 - 1482,07\$	Modification de la couleur des couvercles de gicleurs encastrés (terrasse)
A-035 – 907,59\$	Modification des paliers pour porte P130
E-14 – 4 971,84\$	Ajout d'appareil d'éclairage
DS-21 – 12 099,55\$	Ajout de béton remblai pour les zones avec surplus de conduits
DS-24 – 5 160,54\$	Modification de l'entretoise pour éviter conflit avec les travaux de scénographie
DS-22 – 9 992,95\$	Modification des colonnes du débarcadère

Demandes de changement (plus taxes)	Nature et but des travaux
E-16r01 – 407,32\$	Ajout de prise de courant pour le contrôleur
A-020 – 610,68\$	Modification des toilettes niveau 1 et porte salle des gradateurs
17099 – 1 816,91\$	Modification des finis pour des mobiliers
M-09 – 16 763,75\$	Installation et raccordements de drain au toit supplémentaire
E-08 – 2990,89\$	Modification électrique pour l'ascenseur
M-05r01 – 5 364,54\$	Ajout drains fosse et scène
A-018 – 1 455,11\$	Découpe pour boulons plafonds de gypse
A-028 – 437,60\$	Jonction plafond M09
A-033 – 694,00\$	Précision pour les panneaux de nourrices
A-040 – 310,70\$	Soufflage du mur pour les panneaux de nourrices
17101 – 1 258,76\$	Modification du tracé des conduits du foyer
DS-22 – 2 098,90\$	Modification du positionnement du cadre et de la porte de garage
E-03 – 547,88\$	Modifications des unités (condenseur) CO-05A et CO-05B
A-016 – 3 454,23\$	Modification garde-corps salle multifonctionnelle
A-013 – 43 329,06\$	Ajout de 7 supports muraux au-dessus des plenums de ventilation
S-25 – 3 998,93\$	Ajout de support C2 au niveau de la terrasse
S-26 – 1 012,14\$	Modifications plaque d'acier pour le rideau de la scène
A-041 – 908,16\$	Modification des niches et rideaux R3
E-21r01 – 362,02\$	Ajout de prise pour le cabinet de télécom
E-24 – 535,89\$	Ajout de prise et déplacement d'équipement en lien avec la télécom
DS-27 – 2 696,42\$	Percements des gradins pour les prises en règle
E-22 – 17 963,22\$	Modification du filage pour alimenter le système d'alarme incendie
A-017 – 745,54\$	Ajout de plaque galvanisée pour l'escalier du toit dans le secteur de la bibliothèque
A-039 – 549,06\$	Coordination entre des mobiliers et le rayonnage
DS-28 – 1 294,40\$	Modification du grillage de la passerelle pour s'ajuster au gypse
A-031r01 – 5 936,18\$	Changement de la peinture au mur de maçonnerie pour ne pas voir le fond du mur
A-044r01 – 1 582,67\$	Ajout de niche pour téléviseur
E-24r01 – 583,75\$	Modification électrique en chantier afin de se coordonner avec le scénographe
A-034 – 27 201,79\$	Ajout de colombage locaux 053 et ajout caisson coupe-feu escalier 2 et 3
E-25 – 22 122,31\$	Ajustement d'éléments en électricité suite à des ajustements pour permettre aux éléments de scénographie de pouvoir s'alimenter en électricité
E-27r01 – 12 626,35\$	Ajout de conduit pour antenne wifi
E-28 – 800,94\$	Nouvelle prise de courant pour contrôleur Airzone
A-045 – 5 502,45\$	Recouvrement poutre et conduits en mécanique et modification de colombage suite à des changements en mécanique (M-12)
A-022 – 261,08\$	Modification de la couleur des couvercles de gicleurs encastrés (terrasse)
E-26 – 2 889,38\$	Ajout de prise pour scénographie
17163R1 – 3 381,51\$	Ajout de bande d'attache en solins de la toiture et revêtement métallique
A-053 – 2 010,91\$	Doublure rideau
QT225 – 643,62\$	Ajout de Z barre pour les panneaux aluminium niveau 1 (gicleur)
M-11 – 715,73\$	Ajout d'un conduit pour ventilation de la salle du piano
A-006 – 107 897,63\$	Ajout de 4 trappes de désenfumage (conformité au Code national du bâtiment)
A-021 - 2 826,03 \$	Installation Solin SM-1

Demandes de changement (plus taxes)	Nature et but des travaux
E-10 - 14 876,10 \$	Raccordement des panneaux de désenfumage

Considérant que le coût total des travaux supplémentaires conformes et non payés du décompte 14 s'élève à 46 973,61\$ plus taxes décrits ci-dessous :

A-021 – 2 826,03 \$	A-031r01 – 5 936,18\$
A-016 - 3 454,23\$	A-044r01 – 1 582,67\$
E-22 – 5 388,96 \$	E-24r01 – 583,75\$
A-034 – 27 201,79\$	

Considérant que le coût total des travaux supplémentaires conformes et non payés du décompte 15 s'élève à 18 748,10 \$ plus taxes décrits ci-dessous :

A-011 – 395,34 \$	E-25 – 8 848, 92\$
E-14 – 1 491,55 \$	E-27r01 – 6 313,18\$
E-22 – 898,17 \$	E-28 – 800,94\$

Considérant que le coût total des travaux supplémentaires conformes et non payés du décompte 16 s'élève à 49 376,32 \$ plus taxes décrits ci-dessous :

A-004 – 15 438,25 \$	A-022 – 261,08\$
E-22 – 4 490,80\$	E-26 – 2 889,38\$
A-017- 745,54\$	17163R1 – 1 690,76\$
E-25 – 13 273,39 \$	QT225 – 643,62\$
E-27r01 – 6 313,17 \$	A-045 – 5 502,45\$

Considérant que la Ville de Chambly dispose des fonds nécessaires aux fins de paiement des coûts liés aux travaux supplémentaires des modifications conformes à l'article 573.3.0.4 LCV;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Marie Lise Desrosiers

APPUYÉ PAR madame la conseillère Julie Daigneault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal approuve et ratifie les demandes de changement décrites ci-haut concernant les travaux supplémentaires exécutés par Le Groupe Décarel inc. sur le projet du Pôle culturel de Chambly pour un coût total de 658 387,43 \$ plus taxes et ratifie les versements déjà effectués concernant cesdites demandes.

Que le conseil municipal accepte de modifier le contrat ST2017-22 en conséquence conformément à l'article 573.3.0.4. LCV.

Que le conseil municipal autorise le paiement à Le Groupe Décarel inc. des travaux supplémentaires des demandes de changement décrites ci-haut n'ayant pas encore été payés selon l'avancement de ceux-ci conformément aux décomptes 14, 15 et 16, au montant total de 115 098,03 \$ plus taxes.

Que l'affectation des dépenses découlant de l'ensemble des demandes de changement décrites ci-haut soit financée à même les disponibilités du surplus libre non affecté au 31 décembre 2018.

Poste budgétaire : 22-722-00-722
Certificat de la trésorière : 2019-159

Adoptée

28. Levée de la séance

2019-07-322

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Serge Gélinas

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que la séance de l'assemblée extraordinaire du 10 juillet 2019 soit levée à 20 h 40.

Adoptée

Alexandra Labbé, mairesse

Me Alexandra Pagé, greffière adjointe